

**LEGENDE**

- Limite de zone
- Limite de secteur
- ESPACE URBAIN**
- Secteur U Urbain dense
- Secteur Up Urbain pavillonnaire
- Secteur Ue Urbain entreprise
- Secteur Ul Urbain loisir
- ESPACE A URBANISER**
- Secteur AUh A urbaniser à court terme
- Secteur AU A urbaniser à long terme
- ESPACE AGRICOLE**
- Secteur A Agricole
- Secteur Ap Agricole avec contrainte de hauteur
- ESPACE NATUREL**
- Secteur N Naturel
- Secteur Ne Naturel écart
- Secteur Ni Naturel loisir
- Secteur Nsp Naturel spécifique
- Secteur Nv Naturel villageois

- Espace Boisé Classé au titre de l'article L.130-1 du CU
- Haie Classée au titre de l'article L.130-1 du CU
- Elément paysager à protéger (Haie...) au titre de l'article L.123-1-7 du CU
- Emplacement réservé avec numéro d'opération
- Emplacement réservé pour chemin piétonnier avec numéro d'opération
- Voie existante à conserver (Voie publique ou chemin rural)
- Site archéologique avec numéro
- Limite de zone inondable
- Limite de zone de sécheresse
- Périmètre de protection de 100 m autour de la station de lagunage
- Périmètre de protection des monuments historiques classés
- Périmètre de protection des monuments historiques inscrits
- Bâti récent

- Risque sismique  
La totalité du territoire communal est concernée par un risque sismique de niveau 1a (sismicité très faible mais non négligeable)
- Risque "transport matières dangereuses" TMD  
La totalité du territoire communal est concernée par un risque TMD sans enjeux humains
- Tracé approximatif de la route RD 938
- Loi Barnier (Article L.111.1.4.CU)  
Par rapport à l'axe de la route, recul de 75 mètres
- Loi sur le Bruit (Article R.123.11b du CU)  
Par rapport à l'emprise de la route, recul de 100 mètres

**LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES**

Numéro	N° de plan	Désignation / Lieu	Superficie	Bénéficiaire
1	1	Emprise foncière pour lagunage	4 600 m2	Commune
2	2 et 5	Emprise foncière pour lagunage	20 630 m2	Commune
3	2 et 5	Emprise foncière pour site touristique	2205 m2	Commune
4	2 et 5	Emprise foncière pour site touristique	2850 m2	Commune
5	2 et 5	Emprise foncière pour cheminement piéton reliant le chemin rural du bourg à la voie communale N°4 - largeur d'emprise : 5.00m	360 ml	Commune
6	2 et 5	Emprise foncière pour création d'une voirie donnant accès à la Voie communale N°4	1 235 m2	Commune
7	2 et 5	Emprise foncière pour création d'une voirie reliant le Chemin de Saint Marc aux parcelles de la Plaine de la Porchère	320 m2	Commune
8	2 et 5	Emprise foncière pour création d'un cheminement piéton reliant le chemin rural de Bourg à la RN 134 - largeur d'emprise : 5.00m	270 ml	Commune
9	2 et 5	Emprise foncière pour création d'un cheminement piéton reliant la RN 134 à la voie communale N°9 - largeur d'emprise : 5.00m	130 ml	Commune
10	2 et 5	Emprise foncière pour création d'un cheminement piéton reliant l'emplacement réservé N°8 à l'espace sportif - largeur d'emprise : 5.00m	350 ml	Commune
11	1	Emprise foncière pour la mise en valeur écologique et pédagogique du Cébron	4 750 m2	Commune
12	1	Emprise foncière pour la mise en valeur écologique et pédagogique du Cébron	3 195 m2	Commune
13	1	Emprise foncière pour création d'un cheminement piéton aux abords de l'Etang de la Barre - largeur d'emprise : 5.00m	720 ml	Commune

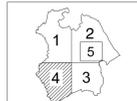
Département des Deux-Sèvres

COMMUNE DE GOURGE

**PLAN LOCAL D'URBANISME**

Pièce IV

**PLAN DE ZONAGE N°4**



Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal pour approbation en date du 07 Novembre 2008  
Le Maire

Echelle : 1 / 5 000 Novembre 2008

PLAN LOCAL D'URBANISME	PRESCRIT	PROJET ARRETE	PROJET APPROUVE
Elaboration	29-06-2001	22-06-2004	29-04-2005
Révision n°1	30-01-2007 & 02-03-2007	12-07-2007	07-11-2008

BUREAU D'ETUDES PARCOURS Architecture - Urbanisme - Paysage - Environnement  
27 Rue de l'Abreuvoir 79500 MELLE Tel 05.49.27.05.12 Fax 05.49.27.05.29  
E-mail : parcours.ingenierie@cegetel.net